



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92400 Courbevoie



implid Audit
79 Cours Vitton
69006 Lyon

ADVICENNE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2025 - Résolution n° 10

Advicenne S.A.

262, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92400 Courbevoie



implid Audit
79 Cours Vitton
69006 Lyon

Advicenne S.A.

Siège social : 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2025 - Résolution n° 10

A l'assemblée générale de la société Advicenne,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% de son capital social par période de vingt-quatre mois, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations qui l'affecterait postérieurement à la date de la présente assemblée, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Paris La Défense, le 25 avril 2025

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A

Cédric Adens
Associé

Implid Audit

Anne-Béatrice Montoya-Truchi
Associée

Advicenne S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2025 - Résolution n°10